



Modèle d'œil fictif

35018

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Ce dispositif, constitué d'un écran et d'une lentille convergente, modélise un œil réduit. Il va permettre d'observer l'image d'un objet sur l'écran dédié, sans le moindre réglage.

Ce modèle sera particulièrement approprié pour l'étude des instruments optiques tels que la lunette astronomique ou le télescope, où il sera possible d'observer clairement et facilement l'image obtenue par le montage réalisé.

2 - Contenu de l'emballage

- Un modèle d'œil fictif
- Une notice

Caractéristiques

- Lentille en verre $F = +100$ mm
- Écran : 150 x 150 mm - matière : PVC expansé
- Tige : \varnothing 10 mm - longueur : 100 mm - matière : aluminium

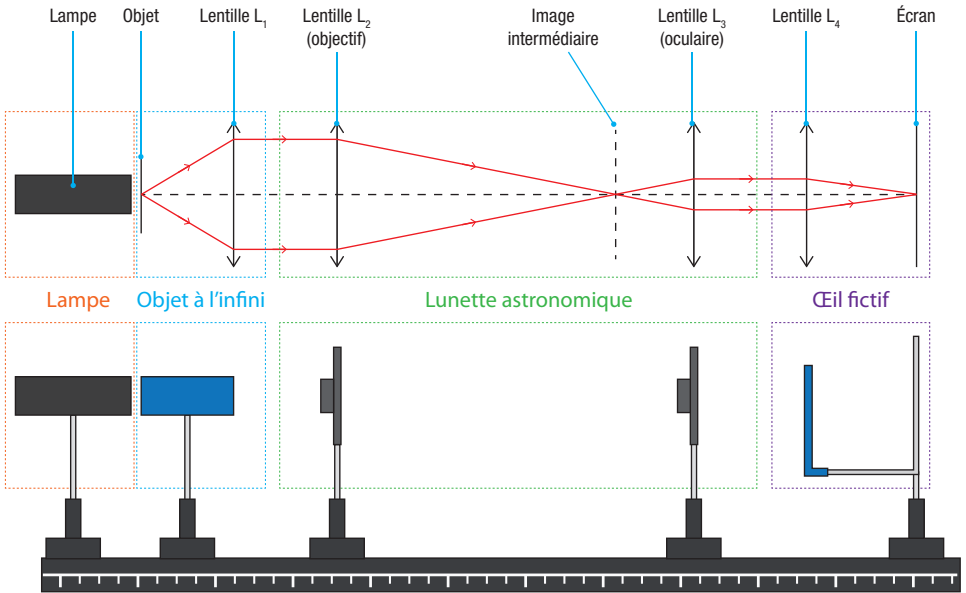
Utilisation

On pourra mettre en œuvre l'œil fictif dans le cadre d'une séance de travaux pratiques sur la modélisation d'une lunette astronomique ou d'un télescope, par exemple.

1 - Matériel nécessaire :

- un œil fictif
- un banc d'optique
- une source lumineuse, réf. 08885
- un objet à l'infini, réf. 35019
- deux lentilles convergentes
- deux porte-lentilles

2 - Montage à réaliser



1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.